

Considérant la demande de réservation de  
stationnement par la société TDS Déménagement – 5  
rue des Platanes – 59840 PÉRENCHIES, en raison  
d'un déménagement, prévu le lundi 10 juin 2024, au 4  
rue Jules Ferry à Ronchin.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale  
d'assurer la sécurité et de régler la circulation dans la  
commune.

N/Réf. : JML/MB/JH/CD N° 094/24

**Objet : Interdiction de stationnement temporaire**

4 rue Jules Ferry à Ronchin

N° 24/206

## ARRÊTÉ

- Article 1<sup>er</sup> :** Le lundi 10 juin 2024, de 08h00 à 18h00, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant au 4 rue Jules Ferry à Ronchin et le stationnement sera réservé pour le camion de déménagement, sur une longueur de 20 mètres.
- Article 2<sup>ème</sup> :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions ainsi que l'arrêté apposé seront mis en place par le demandeur 48 heures avant la date prévue. Les autorisations sont délivrées à titre précaire et révocable notamment l'article L.2122-3.
- Article 3<sup>ème</sup> :** Les dispositions définies par l'article 1er prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.
- Article 4<sup>ème</sup> :** Le non respect de l'interdiction de stationner sera sanctionné conformément aux lois et règlements en vigueur et les véhicules seront mis en fourrière par l'entreprise délégataire de service public en matière de fourrière municipale des véhicules automobiles et autres.
- Article 5<sup>ème</sup> :** Le présent arrêté sera transmis pour exécution à la société TDS Déménagement, à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et à la Police Municipale.
- Article 6<sup>ème</sup> :** Conformément à la législation en vigueur, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à dater de sa publication.



Fait à RONCHIN, le 05 juin 2024

**Michel BOURGOIN**  
Conseiller Délégué aux Mobilités  
et au Cadre de Vie

Toute la correspondance doit être adressée à :

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
650, avenue Jean Jaurès  
59790 RONCHIN

Tél : 03.20.16.60.00  
Fax : 03.20.16.60.38

www.ville-ronchin.fr  
Facebook : Ville de Ronchin